

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 2 décembre 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

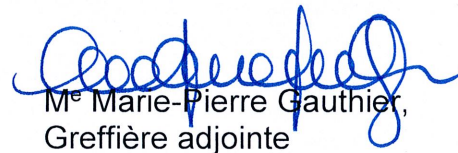
Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**430, 18<sup>e</sup> Avenue**

Demande déposée le 15 octobre 2019 par Mme Isabelle Labrecque concernant le lot 4 225 087, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 430, 18<sup>e</sup> Avenue.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour l'agrandissement d'un bâtiment principal en cour avant, une marge avant de 4,11 mètres, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 6 mètres.

Donné à Magog, le 6 novembre 2019.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe